



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8209^e séance

Lundi 19 mars 2018, à 15 h 20

New York

Provisoire

Président : M. Van Oosterom (Pays-Bas)

Membres :

Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
Chine	M. Shen Bo
Côte d'Ivoire	M. Tanoh-Boutchoue
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Eckels-Currie
Éthiopie	M. Alemu
Fédération de Russie	M. Kuzmin
France	M. Delattre
Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
Kazakhstan	M. Tumysh
Koweït	M. Alotaibi
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M ^{me} Wronecka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
Suède	M. Skoog

Ordre du jour provisoire

La situation au Moyen-Orient

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé à prendre la parole.

M. Kuzmin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Pour autant que je sache, la séance de ce jour n'était pas prévue au programme de travail du Conseil de sécurité convenu pour ce mois. Notre délégation vous serait grandement reconnaissante, Monsieur le Président, si vous pouviez nous expliquer de quoi nous sommes censés débattre exactement à la séance de ce jour et quels intervenants le Conseil a l'intention d'inviter.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de la France a demandé à prendre la parole.

M. Delattre (France) : Si la France et six autres membres du Conseil ont demandé à tenir cette séance d'information, c'est pour des raisons de méthode et de fond. Les raisons de méthode tout d'abord : pour agir, le Conseil doit disposer de toutes les informations nécessaires à la compréhension des crises qu'il examine, y compris celles relatives aux droits de l'homme. C'est en particulier le cas en Syrie, où, nous le savons tous, la dimension des droits de l'homme est indissociable de la dynamique du conflit, et cela, depuis l'origine. Il y a eu d'autres exposés du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur des situations qui figurent à l'ordre du jour du Conseil. La Syrie ne doit pas – ne peut pas – faire exception.

Ceci me conduit aux raisons de fond qui motivent notre demande collective. Sur la Syrie en particulier, le dernier exposé de la Haut-Commissaire Navi Pillay date de 2014. Les droits de l'homme sont un aspect fondamental de la crise qui n'est plus traité au Conseil depuis lors, alors que les violations des droits de l'homme sont à l'origine du conflit, sont à l'origine de son aggravation, au détriment de la paix et de la sécurité internationales. Cette séance d'information, que nous appelons de nos vœux, doit donc compléter celles consacrées à la situation humanitaire, au volet chimique et à la situation politique en Syrie. C'est être dans le déni et manquer de réalisme dans notre approche du conflit syrien et de sa possible solution que de ne pas appréhender ce conflit dans sa dimension relative aux droits de l'homme. Qui pourrait le comprendre? Le régime, mais aussi d'autres parties, Daech en particulier, ont fait des violations des droits non pas une simple conséquence des combats,

mais une arme privilégiée, délibérée et un instrument de contrôle des territoires et des populations.

Enfin, les droits de l'homme sont indissociables de la solution politique du conflit. Si le Conseil veut s'engager de bonne foi pour éviter la répétition des mêmes atrocités, il doit contribuer à une solution politique reposant sur une société syrienne inclusive pour toutes ses composantes, et des institutions respectueuses des droits et libertés fondamentales de tous les Syriens. Pour toutes ces raisons, avec d'autres, la France a appelé à la tenue de cette séance et appelle tous les membres du Conseil à s'exprimer en faveur de sa tenue.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé à prendre la parole pour faire une autre déclaration.

M. Kuzmin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie s'oppose à la tenue de la séance de ce jour, comme nous en avons immédiatement informé nos collègues le vendredi 16 mars. Nous pensons que cette séance n'est pas justifiée étant donné que les droits de l'homme ne sont pas une question inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. C'est une question dont traite le Conseil des droits de l'homme à Genève. La simple présence de M. Ra'ad Al-Hussein à New York n'est pas une raison suffisante pour qu'il présente un exposé au Conseil de sécurité.

Toutefois, je crois savoir que la délégation française, ainsi qu'un certain nombre d'autres délégations, ont déjà expliqué les vraies raisons qui sont à l'origine de la séance d'aujourd'hui. Elles veulent entendre comment le « régime » syrien, comme elles l'appellent, viole les droits de son propre peuple. Je relève une fois de plus qu'elles veulent parler de ce régime « infâme » à leurs yeux, plutôt que des extrémistes qu'elles appuient ouvertement et qui terrorisent la population syrienne depuis huit ans maintenant. Cela ne fait que confirmer nos inquiétudes quant à la nature profondément politisée de cette initiative, qui n'a rien à voir avec le fait de se soucier des Syriens.

Nous voudrions également demander au Secrétariat d'expliquer la raison pour laquelle il a distribué aux délégations une note sur les droits de l'homme en Syrie élaborée par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, malgré le fait que nous n'avons pas demandé ces informations. Le système des Nations Unies ne permet pas à n'importe quelle entité des Nations Unies d'envoyer au Conseil de sécurité n'importe quelle information, comme bon lui semble.

Nous pensons que le Secrétariat a obéi aveuglément aux délégations qui ont décidé d'organiser la présente séance, en violation de la division du travail entre les organes principaux de l'Organisation, telle que consacrée par la Charte des Nations Unies. Dans ces circonstances, nous pensons qu'il est indispensable d'annuler la séance, et nous sommes par conséquent obligés de demander au Président de soumettre la question à une vote de procédure.

Le Président (*parle en anglais*) : Vu la demande de la Fédération de Russie et les observations faites par les membres du Conseil, j'ai l'intention de mettre aux voix l'ordre du jour provisoire.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Kuzmin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais simplement préciser que la question qui figure à l'ordre du jour, « La situation au Moyen-Orient », est un point qui existe déjà et que nous ne sommes évidemment pas contre ce point en soi. Nous sommes contre la tenue de la séance d'aujourd'hui sous le format qui a été proposé. Je demande donc au Président de formuler en conséquence la question à soumettre au vote de procédure.

Mme Eckels-Currie (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis appuient fermement la tenue de la séance d'aujourd'hui et exhortent tous les membres du Conseil à faire en sorte que le vote de procédure permette qu'elle ait lieu, comme prévu aujourd'hui. Les efforts constants de la Fédération de Russie pour faire obstacle au travail du Conseil et détourner son attention des violations des droits de l'homme graves et généralisées commises par les alliés de la Fédération de Russie sont consternants et ne doivent être pas tolérés par le Conseil.

M. Shen Bo (Chine) (*parle en chinois*) : La Charte des Nations Unies énonce clairement les fonctions de tous les organes principaux de l'ONU et la division du travail entre ces organes. Le rôle principal du Conseil de sécurité est de maintenir la paix et la sécurité

internationales, et non de discuter de questions relatives aux droits de l'homme. Pousser le Conseil de sécurité à discuter de questions relatives aux droits de l'homme sape les fonctions d'autres organes de l'ONU et ne nous aidera pas à parvenir à un règlement efficace de la question. La Chine s'oppose à ce que le Conseil de sécurité discute de ces questions, en particulier celles relatives aux droits de l'homme en Syrie.

Le Président (*parle en anglais*) : J'aimerais demander au représentant de la Fédération de Russie de préciser ce qu'il veut que l'on mette aux voix, s'il souhaite un vote de procédure.

M. Kuzmin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous proposons de voter sur la question de savoir s'il faut ou non tenir la séance d'aujourd'hui. Nous partons du principe que vous devez, Monsieur le Président, mettre aux voix la question de la tenue de la séance d'aujourd'hui. Nous n'avons pas encore adopté l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui. Si c'était le cas, la séance aurait lieu. Mais, ce n'est pas le cas.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil est prêt à se prononcer sur l'ordre du jour provisoire de la séance d'aujourd'hui. Je vais maintenant mettre aux voix l'ordre du jour provisoire.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

France, Koweït, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Votent contre :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Kazakhstan, Fédération de Russie

S'abstiennent :

Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Éthiopie

Le Président (*parle en anglais*) : L'ordre du jour provisoire a recueilli 8 voix contre 4, avec 3 abstentions. L'ordre du jour provisoire n'est pas adopté faute d'avoir obtenu le nombre de voix requis.

La séance est levée à 15 h 35.